



COUR DES COMPTES VAUDOISE

Les contrôles limités par le secret fiscal

Le premier débat sur le projet de loi sur la Cour des comptes s'est achevé hier dans un climat tendu. Le grand argentier cantonal Pascal Broulis peine à cacher son agacement face aux députés qui proposent des amendements.

La Cour des comptes, c'est nouveau, pourra accéder à des informations couvertes par le secret fiscal. Par 69 contre 64, les députés donnent au Conseil d'Etat – dans son entier – la compétence de décider la levée du secret fiscal. Et non plus au seul Département des finances, comme le Conseil d'Etat l'avait proposé dans son projet initial. L'actuel chef de ce département, Pascal Broulis, ne s'est pas opposé à cette solution, issue du compromis de la commission. Mais il n'a pas pu s'empêcher de critiquer ce recul de ses prérogatives: «Vous avez choisi cela, c'est égal, je m'en fiche! On se trompe, mais c'est égal!»

Mais lorsque le Vert libéral Régis Courdesse veut aller plus loin, en tentant d'introduire dans la loi que la Cour «a accès aux dossiers fiscaux individuels», Pascal Broulis se lance, dents serrées, dans un panégyrique du secret fiscal helvétique, «fondamental et inviolable» selon lui. Pas question

donc que les magistrats de la Cour des comptes disposent d'un tel accès, pourtant inscrit noir sur blanc dans la Déclaration de Lima, la charte internationale du contrôle des finances publiques. «Si vous votez cela, vous mettez à mal toute la politique du secret fiscal!» Les députés l'ont suivi par 70 voix contre 58. La levée du secret fiscal ne permettra donc «que des contrôles généraux, qui donnent une impression, une tendance, mais pas le processus de taxation», précise bien le ministre des Finances.

Sur d'autres points, les députés ont déploré «le mépris» que montre, selon eux, le conseiller d'Etat PLR. A deux voix de différence, les députés refusent que la Cour soit obligée d'accepter un mandat spécial confié par le Grand Conseil. Par 65 contre 58, les partisans d'une plus grande indépendance de la Cour gagnent sur un point: le Grand Conseil reprend au Conseil d'Etat la compétence de désigner l'expert chargé de contrôler la gestion de la Cour. Enfin, une plus large majorité permet à la Cour de faire ses propres contrôles sur le suivi de ses recommandations. JÉRÔME CACHIN



Lors de la dernière rentrée, douze assistantes à la vie scolaire chargées d'accompagner une vingtaine d'enfants handicapés ou à besoins spéciaux ont été engagées pour faciliter l'intégration de ces jeunes dans l'école ordinaire. JPDS

«Les assistantes d'élèves handicapés ont la vie dure»

ÉCOLE • Le SIT dénonce les conditions de travail des douze assistantes aidant des élèves à suivre l'école ordinaire. «Des emplois au rabais».

RACHAD ARMANIOS

Le Syndicat SIT dénonce le recours à des emplois de solidarité (EDS) à l'école et les conditions de travail des douze assistantes à la vie scolaire (AIS) chargées d'accompagner une vingtaine d'enfants handicapés ou à besoins spéciaux.

Lors de la dernière rentrée, ces chômeurs en fin de droit – essentiellement des femmes – ont été engagés pour faciliter l'intégration de ces jeunes dans l'école ordinaire. Une démarche visant à répondre au concept «d'école inclusive» voulue par le législateur. Le SIT accuse l'Etat de recourir à des emplois «au rabais». Le financement est étatique, mais la tâche est sous-traitée à la Fondation Pro Juventute, qui emploie ces personnes censées avoir une certaine expérience dans le domaine de la santé.

Or, à l'Etat, le salaire d'une assistante socio-éducative commence à 5170 francs mensuels, contre 3725 francs pour un EDS, relève le SIT. Problème: «Les AIS n'occupent pas un emploi 'complémentaire' au marché du travail, comme doivent l'être les EDS. Leur travail est un 'vrai emploi', selon la syndicaliste Françoise Weber.

«Avec les moyens du bord»

Et sa collègue Elodie de Weck de s'insurger: «Soit ces AIS ont les compétences requises et nous avons alors affaire à de la sous-enchère salariale ainsi qu'à une dé-

qualification des diplômes dans les domaines du handicap et de la santé; soit elles ne les ont pas – et c'est le cas pour une bonne partie des employées –, et cela pose des problèmes d'encadrement et de sécurité pour les enfants.»

Certes, Pro Juventute a dispensé une formation de dix semaines suivie d'une formation continue, mais «elle n'est pas suffisante», remarque Mme X, une AIS désirant rester anonyme par peur de représailles – ces assistantes sont «muselées par leur employeur», selon le SIT. Surtout, «l'Etat avait promis que cette formation aboutirait sur un CFC d'assistant socio-éducatif. Mais ces personnes doivent se débrouiller seules pour faire valider les acquis», poursuit M^{me} de Weck.

Le SIT dénonce aussi des conditions de travail «très problématiques» et une mise en place du projet «bricolée». Faute de matériel et d'aménagements adéquats, «il faut faire avec les moyens du bord, en prenant des risques pour la sécurité des enfants», témoigne Mme X. En particulier, il n'y a parfois d'autre choix que de porter seule l'enfant pour l'aider à aller au petit coin. Parfois, les soins sont dispensés «par terre». Dans un cas, une AIS accompagne un élève en transports publics sans que celle-ci ne puisse être attachée avec une ceinture, rapporte encore le SIT. Enfin, alors que le dispositif est prévu pour le

primaire, il a été étendu dans un cas à une collégienne. Trop lourde pour une personne seule, avec les problèmes de dos que cela induit.

«Pas de dumping»

Le SIT réclame un suivi sérieux du projet qui intègre les AIS et leurs représentants, une garantie d'une formation certifiante et, à terme, une pérennisation des postes.

Secrétaire générale au Département de l'instruction publique, Marianne Frischknecht se dit surprise: «Les retours que j'ai eus en décembre étaient très positifs, c'est le premier de ce type que j'aie. J'examinerai chaque alléguation de dysfonctionnement et prendrai les mesures qui s'imposent.»

Mais elle réfute que l'Etat fasse du dumping: «Cette fonction n'existe pas à l'Etat. En juin, le Service de recherche en éducation rendra son évaluation sur le projet pilote, ce qui permettra de documenter s'il est satisfaisant. De là, ce sera au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de décider si la fonction sera pérennisée.» Et transformée ou non en «vrais» emplois.

Quant à la certification, elle ne peut se faire que «de cas en cas». «Impossible d'offrir des garanties, mais je vais vérifier que les AIS soient soutenues dans leurs démarches individuelles.» Hier, nous n'avons pu joindre Pro Juventute. I

EN BREF

LAUSANNE

Battir, bientôt au pied du Mur?

Depuis l'Antiquité, Battir et ses habitants vivent de la culture des terrasses agricoles à flanc de colline. Alimenté par des sources naturelles, ce village proche de Bethléem a aussi développé de longue date un système d'irrigation par canaux. Le site est aujourd'hui candidat pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Pourtant, son avenir est menacé par l'extension du mur de séparation entre Israël et la Cisjordanie. A l'invitation de la campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS-Vaud) et du Collectif Urgence Palestine-Vaud, le géographe Gianni Hochkofler donnera ce jeudi une conférence pour éclairer ces enjeux. AC

UNIL, bâtiment Anthropole, salle 2013. A 17h15.

ÉLECTIONS VALAISANNES

Six candidats en lice au second tour

Le second tour de l'élection au Conseil d'Etat valaisan verra s'affronter six candidats, indiquait hier la chancellerie d'Etat. Contrairement au premier tour, où trois candidats provenaient du même district, tous les candidats sont éligibles lors du second tour. La course concerne les cinq premiers du premier tour, dans l'ordre Oskar Freysinger (UDC, 53 178 voix), Jean-Michel Cina (PDC, 50 256), Jacques Melly (PDC, 47 589), Maurice Tornay (PDC, 46 728) et Esther Waeber-Kalbermatten (PS, 35 491). Ces candidatures ainsi que celle de Léonard Bender (PLR) ont été déposées hier. Le scrutin est fixé au 17 mars prochain. ATS



NEUCHÂTEL/LA PROVIDENCE

Cent jours de grève

Près d'une centaine de personnes étaient présentes hier en fin de journée sur la place Pury à Neuchâtel pour participer à un apéritif offert par les grévistes de la Providence à l'occasion de leur centième jour de mobilisation. Soit la plus

longue grève que le canton ait connue à ce jour. Dans une ambiance bon enfant, les grévistes ont profité de ce moment convivial pour sensibiliser une fois encore la population aux conséquences de la privatisation de la santé. CGM

«Le SRED est indispensable»

GENÈVE • Charles Beer a défendu devant les médias l'importance du Service de recherche en éducation, sur la sellette pour raisons budgétaires.

«Diriger le système éducatif sans le Service de recherche en éducation (SRED), ce serait comme conduire une voiture sans tableau de bord!» A la veille du troisième débat budgétaire de la commission des finances, le chef de l'Instruction publique Charles Beer a défendu «l'importance du SRED». Lequel est justement visé par les attaques de la droite en commission (lire aussi en page 5), qui menace de le rayer d'un trait de plume. «En dix ans à la tête du DIP, j'ai mesuré combien les nombreuses réformes menées n'auraient pu l'être sans les travaux du SRED.»

Celui-ci aide au pilotage, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. Et ce en fournissant statistiques, prévisions d'effectifs, indicateurs,

recherches et évaluations. Des apports qui bénéficient au Conseil d'Etat, services de l'administration, communes, députés et décideurs politiques, professionnels du terrain, familles, médias, etc.

La directrice Daniela Di Mare a insisté sur la complémentarité et la solidarité avec d'autres centres de compétences comme l'université ou les hautes écoles spécialisées, contestant qu'il y ait «doublement». Pour se faire une idée, la direction et quelques collaborateurs du service ont détaillé les apports dans quatre domaines. Ainsi, le décrochage scolaire est l'une des nombreuses questions abordées en ce qui concerne la formation professionnelle. Les informations

fournies régulièrement à l'Etat comme aux partenaires sociaux permettent d'ajuster en temps réel les politiques et les innovations en la matière, a-t-il été expliqué. Ce qui permet de maîtriser les coûts de la formation et son efficacité.

Le SRED s'est montré pionnier dans l'analyse des enquêtes internationales PISA comparant les systèmes éducatifs. L'analyse fine a permis de poser le diagnostic (20% d'élèves en difficulté en 2000), puis d'apporter des réponses, dont le Réseau d'enseignement prioritaire, selon M. Beer.

Autre domaine: la violence en milieu scolaire. Le logiciel SIGNA, qui la recense depuis 2007, et les recherches permet-

tent de réfléchir aux moyens de lutte et de prévention.

Enfin, le SRED produit des indicateurs et des chiffres sur l'offre et la fréquentation des lieux d'accueil de la petite enfance. Crucial, alors que, selon un récent vote, le canton a quatre ans pour répondre à la demande.

Bien qu'il travaille aussi sur des problématiques supra-cantoniales, le SRED demeure indispensable, car les politiques scolaires restent avant tout une affaire cantonale, a précisé M. Beer. Contestant certaines critiques, il a mis en avant la fiabilité et l'indépendance des travaux du SRED. Et répété que le Conseil d'Etat, «seul maître de l'organisation» de l'administration, «mise et compte sur le SRED». RA